



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION N°DEL2023-013**

**Opération d'aménagement Passage Parisis / Rue des Caves : Approbation du bilan de clôture  
(Urbanisme)**

3.63

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>4</b>
Votants	<b>38</b>

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

*Etaient Présents*

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

*Était absent*

Jean-Michel POISSON

*Pouvoirs*

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Aux termes d'une concession d'aménagement notifiée le 17 juin 2013, la commune de Dreux a confié le soin à la SPL Gestion Aménagement Construction de réaliser un passage public piétonnier sur les parcelles AB 124 et AB 126 et les aménagements nécessaires à la construction future d'un immeuble de logements sur les parcelles AB 122 et AB 123.

Ce contrat, conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de prise d'effet sous réserve de la maîtrise foncière à la signature du contrat de concession. Par avenant n°1 notifié en date du 2 juillet 2015, la durée a été portée à 48 mois à compter de la date de prise d'effet sous réserve de la maîtrise foncière à la signature de la concession et de terrains purgés de fouilles archéologiques.

L'opération d'aménagement du Passage Parisis / Rue des Caves à présent achevée, a fait l'objet d'un bilan de clôture arrêté par la SPL Gestion Aménagement Construction. Ce bilan tient compte des montants définitifs de dépenses et recettes relatifs à l'aménagement de ladite opération et fait apparaître un solde d'exploitation négatif de - 32 848.86 € à la charge de la SPL. Le bilan prévisionnel de l'opération faisait apparaître une marge d'opération de 20 984 €. Cet écart s'explique à la fois par le fait que le projet d'acquisition et de revente de l'immeuble du n° 43 rue Parisis n'a pas abouti, remettant en cause les hypothèses budgétaires de recettes et dépenses foncières, mais aussi que les dépenses de travaux de transformation et de rénovation de l'immeuble historique n°41 ont été plus élevées que prévues (environ + 15%).

Conformément au Titre V de la concession d'aménagement, le bilan de clôture est arrêté par la SPL et approuvé par le Concédant.

Les montants, imputations et indemnités doivent être intégralement versés par la SPL au Concédant ou par le Concédant à la SPL dans les trois mois de la présentation des comptes de la liquidation, étant rappelé que les frais financiers seront pris en compte jusqu'à complet règlement.

Il est également précisé que le bâtiment sis 41 rue Parisis reste la propriété de la commune et sera remis en vente prochainement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 7 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, et 8 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

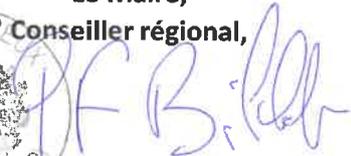
- Approuve le bilan de clôture de l'opération d'aménagement Passage Parisis / Rue des Caves.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 09 février 2023

**Le Maire,  
Conseiller régional,**  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**



Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20230209-DEL2023-013-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2023  
Date de réception préfecture : 09/02/2023